

Emanuel Kant



Le célèbre Philosophe de Königsberg, Emanuel Kant, démontra les limites de la connaissance humaine et, en éthique, la nécessité de l'impératif catégorique : « *Agis toujours de telle sorte que la maxime de ton action devienne une loi universelle* » .

Philosophe prussien, né et mort à Königsberg (actuellement Kaliningrad), Kant (1724-1804), fondateur de l'idéalisme transcendantal, est l'un des penseurs les plus importants de la philosophie.

Influencé entre autres par les écrits de Rousseau, favorable aux idées révolutionnaires, notamment celles des jacobins (Robespierre), il se questionne sur nombre de domaines, dont ceux de la connaissance et de l'éthique. Le premier répond à la question « **que puis-je savoir ?** » (*Critique de la raison pure*), le second à la question « **que dois-je faire ?** » (*Critique de la raison pratique*).

Kant s'interroge également sur le **mouvement des Lumières**, dont il se réclame, en rappelant le « *sapere aude* » (ose penser par toi-même). Il s'agit pour lui non seulement de penser et de critiquer le monde, mais aussi avoir le courage d'exprimer sa pensée dans l'espace public.

1. Théorie de la connaissance

Emmanuel Kant aimait à dire que l'anglais David Hume l'avait réveillé de son « sommeil dogmatique ». En effet, face à la cohérence du système de Leibniz, Hume réactualise la problématique de la causalité et ouvre la voie à une nouvelle

critique de la connaissance. Pour le philosophe britannique, la causalité n'est qu'une habitude de l'esprit, une tendance à constater qu'un phénomène succède régulièrement à un autre. Cette conception, fondée sur l'habitude et l'association d'idées, nous conduit inévitablement à un certain scepticisme. Dès lors, confronté à ce scepticisme revendiqué par Hume lui-même, le philosophe de Königsberg s'interroge : que puis-je connaître ? Comment la science et les connaissances scientifiques sont-elles possibles ?

Jugement synthétique *a priori*

Kant distingue :

- les **jugements *a priori*** : ceux-ci sont **donnés par la pensée elle-même** (ex. : les mathématiques). Ils sont universels et nécessaires.
- Les **jugements *a posteriori*** : ils proviennent **de l'expérience** et traitent du particulier. Ils ne sont ni nécessaires ni universels.

Kant distingue également :

- les **jugements *analytiques*** : ceux-ci se caractérisent par le fait que le prédicat appartient au sujet : « un triangle (sujet) a trois angles (prédicat) » ou « $A=A$ [tautologie] ». De même, « tous les corps sont étendus » est un jugement analytique : le concept de corps ne peut se représenter sans le concept de l'étendue. Expliquant le concept indépendamment de l'expérience (*a priori*), les jugements *analytiques* sont donc **nécessaires** et **universels**. Tous les triangles ont nécessairement et universellement trois angles. Toutefois, ceux-ci ne nous apprennent rien de nouveau.
- Les **jugements *synthétiques*** : contrairement au précédent, ces jugements ajoutent quelque chose au concept du sujet. « Sophie est rousse » ou « les corps sont pesants » sont synthétiques. En effet, nous pouvons nous représenter Sophie non rousse ou des corps sans poids. Ces jugements **ajoutent quelque chose au concept**, c'est-à-dire qu'ils **étendent nos connaissances**. Toutefois, les jugements *synthétiques a posteriori* issus de l'expérience, c'est-à-dire d'une démarche empirique, ne peuvent être **ni nécessaires ni universels**.

Kant considère dès lors que seuls les jugements *synthétiques a priori* peuvent être

scientifiques.

- Les **jugements synthétiques a priori** sont ceux dont le prédicat **ajoute une propriété au concept** du sujet tout en étant **nécessaire** et **universel**. Ces jugements sont par exemple les mathématiques. Ainsi, « $3 + 5 = 8$ » est un jugement synthétique. Le prédicat « 8 » n'est pas compris dans ceux de « 3 » ou de « 5 ». Toutefois, il est *a priori*, car il est nécessaire et universel.

La Révolution copernicienne kantienne

La question essentielle que pose Kant est la suivante : *comment les jugements synthétiques a priori, seuls capable de fonder la science, sont-ils possibles ?* Pour y répondre, il effectue une véritable révolution copernicienne en philosophie de la connaissance. Avant lui, le sujet tournait autour de l'objet pour en acquérir la connaissance. Kant inverse cette perspective : l'objet va alors se conformer aux structures *a priori* du sujet connaissant. Autrement dit, ce sont les formes de connaissances inscrite en nous qui rendent possible la constitution même de l'objet.

Selon Kant, la faculté de connaître se compose de la sensibilité et de l'entendement.

- La **sensibilité** : celle-ci nous permet de recevoir des impressions (couleurs, odeurs, sons,...) données *a posteriori* par l'expérience. Pourtant, malgré leurs diversités, ces impressions nous apparaissent unifiées, ordonnées et cohérentes. C'est grâce aux formes *a priori* de l'**espace** et du **temps** que nous pouvons organiser ces données sensibles. Il ne nous est d'ailleurs pas possible de faire abstraction de l'un ou de l'autre : l'espace et le temps sont les conditions fondamentales, nécessaires et universelles de nos intuitions sensibles. Ils constituent les formes *a priori* de la sensibilité.
- L'**entendement** : celui-ci est la faculté de penser les objets fournis par la sensibilité. Reposant sur douze catégories fondamentales, la *causalité* y joue une place centrale. C'est par ces catégories que l'entendement unifie les données sensibles et les rend intelligibles.

Dès lors, toutes nos connaissances issues de l'expérience ne nous sont données

qu'au travers des formes *a priori* de notre conscience. La nature nous apparaît toujours médiatisée au travers de ces structures mentales sous la forme de phénomènes. Notre faculté de connaître et ses formes *a priori*, que sont le temps et l'espace, structurent et construisent ainsi notre expérience. Susceptible de jugements universels et nécessaires, elle est la condition de la possibilité de la science.

Pour exemple, en géométrie, « la somme des angles d'un triangle est de 180 degrés ». Il ne s'agit pas d'un jugement analytique, le prédicat n'étant pas compris dans le sujet. Pourtant, il ne s'agit pas non plus d'un jugement *a posteriori*, l'expérience (les sensations) ne nous permet pas de tendre vers celui-ci. Dès lors, ce sont mes facultés et ses formes *a priori* qui me permettent d'amener une nouvelle connaissance.

Grâce à eux et aux formes *a priori* de notre conscience, nous pouvons dès lors constituer la science et par là même acquérir des connaissances scientifiques. Reste que seuls les phénomènes nous sont accessibles. Nous ne pouvons jamais accéder aux noumènes, c'est-à-dire aux choses en soi.

Limites de notre savoir

Kant a posé les limites de la raison théorique, de notre connaissance. Parce que notre faculté de connaître se limite aux phénomènes, la finitude ou l'infinitude du monde, l'existence de Dieu sont hors de portée de notre connaissance. Notre faculté ne peut transcender ceux-ci pour atteindre le noumène ou la chose en soi. La méthode transcendantale de Kant nous oblige :

- à prendre conscience des limites du sujet connaissant, c'est-à-dire de nos limites. Avant de connaître l'objet, il s'agit de connaître le sujet ;
- à faire un pas de côté par rapport aux questions métaphysiques. Avant de prétendre que Dieu existe, il s'agit de voir si les conditions nécessaires de notre entendement pour prétendre l'existence de Dieu sont remplis.

Parce qu'elles ne peuvent être ni réfutées ni validées, toutes considérations métaphysiques ne relèveraient que de croyances, de dogmes ou d'arguments d'autorités sans fondement.

2. Théorie de la morale

Avec sa *Critique de la raison pratique*, Kant pose la question suivante : « que dois-je faire ? ». En fait, dans la continuité de la *Critique de la raison pure* ou théorique, Kant dresse les conditions *a priori* de toute décision morale. Il ne s'agit pas de connaître les règles morales à adopter, mais les conditions sur lesquelles une décision morale est possible.

Il distingue deux types d'impératifs, à savoir l'impératif catégorique et l'impératif hypothétique.

Impératif catégorique : il consiste dans le commandement *a priori* de la loi morale. Il est du côté de l'absolu : « Je dois, car je dois ». « **Agis de sorte que la maxime de ta volonté puisse aussi servir en tout temps de principe pour une législation universelle** ». La qualité morale d'une action n'est pas l'action elle-même, mais bien la maxime qui la sous-tend.

L'impératif catégorique est premier : agis de telle manière que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, jamais comme un moyen [Fondements de la métaphysique des mœurs, 1785]. Constituant la forme de la moralité, l'impératif se caractérise par son universalité et sa nécessité.

Impératif hypothétique : constituant une réponse à une situation déterminée, il est du côté du relatif, du phénomène, de la matière, des conditions empiriques qui détermineront l'action.

La forme - la maxime, en tant qu'exigence absolue - et la matière se constituent donc pour donner l'action moralement bonne.

Kant promeut une morale du **devoir** (déontologie), particulièrement exigeante. Nous devons agir de telle façon que chacune de nos actions puisse devenir une loi universelle. La liberté se confond donc avec le devoir. S'inspirant de Rousseau, la liberté réside dans le fait de respecter la loi que l'on s'est donné, par sa propre volonté. À l'hétéronomie (Moïse a dit, le pasteur ou l'enseignant a dit...), Kant répond par l'autonomie (agir selon ses propres règles, qui sont celles de la raison universelle). Contrairement au monde des phénomènes, dominé par le principe de causalité, nous avons le choix d'obéir ou non à l'impératif catégorique. En cela,

nous sommes libres.

La pensée de Kant s'opposera à l'utilitarisme ou conséquentialiste, qui prône qu'une action est moralement bonne si ces conséquences sont bonnes pour le plus grand nombre. Ainsi, les détracteurs de Kant diront que, selon sa philosophie, le mensonge est interdit, quand bien même des tueurs vous demanderaient où se trouve un proche que vous avez caché dans l'armoire. Or, dans la pratique, l'impératif catégorique, en tant que forme ou condition *a priori* d'une action moralement bonne, est toujours en lien avec l'impératif hypothétique, à savoir les conditions matérielles et empiriques du monde réel. Dans cette continuité et comme le rappelle par exemple Benjamin Constant (1767-1830), l'idée de devoir est inséparable de celle de droits. Nul homme n'a de droit si celui-ci nuit à autrui. La maxime qui doit devenir universelle doit être mise en rapport et en corrélation avec d'autres principes.

3. Qu'est-ce que les Lumières

En 1784, Kant publie son livre « Qu'est-ce que les Lumières ? » Les Lumières, selon lui, c'est la sortie de l'Homme de son état de tutelle. L'homme aime à se faire conduire et guider par d'autres. Or, il doit sortir de cet état en ayant le courage de penser par soi-même. L'un des premiers état de la liberté consiste justement à faire un usage public de sa raison. Pour sortir de cet état de sommeil, de tutelle ou de confort, le collectif joue un rôle de catalyseur et d'accélérateur.

Kant s'engagera pour la liberté de presse, notamment en Prusse, alors dirigé par un empereur dit « éclairé ». Selon la « légende », Kant ne s'éloignera jamais de son village de Königsberg. Sa vie quotidienne était réglée comme une horloge. Il s'écartera deux fois de son parcours habituel : une fois pour acheter une nouvelle parution de Rousseau, une autre pour lire le journal relatant les nouvelles de l'avènement de la Révolution française.

Bibliographie

HERSCH, Jeanne, L'étonnement philosophique : une histoire de la philosophie, Gallimard, Paris, 2003.